Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9470004
Centre d'intérêt: 720

Définition du domaine : enseignement moral au primaire. -- [Québec] : Direction de la formation générale des jeunes, c1993.
15 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction de la formation générale des jeunes du Québec)

Code: 9394-0095; 16-2720-06.

ISBN 2-550-23708-0

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des jeunes

Descripteur(s): Enseignement moral * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Primaire (Ordre d'enseignement)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser, aux fins de l'évaluation sommative, les éléments essentiels et représentatifs du programme d'enseignement moral au primaire (16-2710). Elle a été conçue selon la démarche suivante: 1- synthèse du programme d'enseignement moral au primaire; 2- organisation des éléments représentatifs; 3- précision des dimensions; 4- règles à respecter au moment de la préparation d'un instrument d'évaluation.

Type de document:

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

ENSEIGNEMENT MORAL AU PRIMAIRE

Québec

94 70004

DÉFINITION DU DOMAINE

ENSEIGNEMENT MORAL AU PRIMAIRE

Direction de la formation générale des jeunes

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL AU PRIMAIRE 3

2. ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS 9

3. PRÉCISION DES DIMENSIONS 15

4. RÈGLES À RESPECTER AU MOMENT DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION 16

INTRODUCTION

La présente définition du domaine contribue, aux fins de l'évaluation sommative, à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'enseignement moral au primaire (16-2710). Le programme d'études y est présenté dans une perspective globale qui permet de répondre à la question: «Quels sont les objets à retenir pour évaluer les apprentissages en enseignement moral d'un élève qui a terminé une année de ses études primaires?»

Le document qui suit s'adresse principalement à toutes les personnes qui désirent élaborer des instruments de mesure valides, c'est-à-dire qui permettent d'évaluer avec congruence les apprentissages des élèves en fonction des éléments fondamentaux du programme.

Comme les modalités d'évaluation des apprentissages en enseignement moral relèvent de la politique d'évaluation propre à chaque organisme scolaire, la présente définition du domaine est un outil offert à titre **indicatif**.

Définir le domaine ou établir le rationnel qui sous-tend une évaluation sommative des apprentissages suppose un rappel des grandes orientations du programme d'études, une indication des éléments de contenu essentiels, une description des habiletés intellectuelles retenues, une organisation des éléments de contenu et des habiletés en tableaux de synthèse et, enfin, des précisions sur les règles à respecter au moment de l'élaboration d'un instrument d'évaluation.

La présente définition du domaine en enseignement moral est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes. Nous tenons à remercier celles qui ont collaboré à l'une des étapes du travail:

Jacques Bianki, conseiller pédagogique à la CSR de Chambly;
Jacques Blanchet, conseiller pédagogique à la CS du Lac-Mégantic;
Jean-Guy Daigle, conseiller pédagogique à la CSR de l'Yamaska;
Yvan Demers, conseiller pédagogique à la CS Morilac;
Mihran Djiknavorian, responsable de l'évaluation des apprentissages au MEQ;
Donald Guertin, conseiller pédagogique à la CS d'Iberville;
Michel Haguette, conseiller pédagogique à la Commission des écoles catholiques de Montréal;
Gilles Lépine, conseiller pédagogique à la CSC de Sherbrooke;
Solange Luneau, conseillère pédagogique à la CS de Victoriaville;
Jean-Guy Hamel, responsable des programmes d'études en enseignement moral.

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL AU PRIMAIRE

1.1 Orientations

Le programme d'enseignement moral au primaire a pour objectif global de contribuer au développement d'une personne autonome et responsable sur le plan moral.

Le programme d'études favorise l'assimilation progressive de connaissances et le développement d'habiletés et d'attitudes qui se structurent autour de quatre pôles: la conceptualisation du phénomène moral; la motivation à la décision et à l'action morales; l'objectivation de l'expérience morale et la valorisation des exigences fondamentales. L'organisation en spirale des apprentissages fait en sorte que ceux-ci s'échelonnent sur plusieurs années.

En enseignement moral, les apprentissages amènent l'élève à découvrir le rôle essentiel de la morale dans la promotion des conditions satisfaisantes à la réalisation individuelle et collective; ils l'outillent sur le plan du raisonnement moral, l'aidant ainsi à développer une conscience morale réfléchie. Ils aident donc l'élève à construire son propre référentiel moral, à porter des jugements sensés qui se justifient sur le plan moral, à agir conformément à ses jugements moraux et à assumer pleinement la solidarité dans une perspective pluraliste.

1.2 Connaissances

Les éléments de contenu notionnel qui ont été retenus par le programme sont obligatoires lorsqu'ils sont accompagnés d'un carré ombragé (■) ou facultatifs lorsqu'ils sont accompagnés d'un astérisque (*). La présente définition du domaine tient compte uniquement des éléments de contenu obligatoires et précise les éléments du processus menant à la formulation du jugement moral - objectif terminal 11.

1.2.1 **En première année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des trois concepts suivants:

a) Le référentiel moral:
<u>l'interdit</u> comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

b) L'exigence fondamentale de solidarité:
- les manifestations de la solidarité dans le lien de la vie;

c) Le processus d'évaluation morale:
- les diverses façons de vivre une même réalité;
- les émotions et les sentiments que suscite une expérience donnée;
- l'expérience vécue et liée à une situation donnée;
- les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude;
- les raisons qui permettent d'établir qu'une conduite est bonne ou mauvaise.

1.2.2 **En deuxième année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des trois concepts suivants:

a) Le référentiel moral:
l'interdit comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

b) L'exigence fondamentale de solidarité:
- le sens du terme «solidarité» sur le plan moral;
- les valeurs liées à la solidarité.

c) Le processus d'évaluation morale:
- les émotions et les sentiments que suscite une expérience donnée;
- l'expérience vécue et liée à une situation donnée;
- les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude;
- les critères permettant d'évaluer la situation sur le plan moral;
- l'option privilégiée à l'aide des critères retenus.

1.2.3 **En troisième année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des trois concepts suivants:

a) Le référentiel moral:
la règle comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

b) Les exigences fondamentales d'autonomie et de solidarité:
- le sens du terme «autonomie» sur le plan moral;
- l'importance de l'autonomie du point de vue physique.

c) Le processus d'évaluation morale:
- l'expérience vécue et liée à une situation donnée;
- les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude;
- les critères permettant d'évaluer la situation sur le plan morale;
- l'option privilégiée à l'aide des critères retenus.

1.2.4 **En quatrième année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des trois concepts suivants:

a) Le référentiel moral:
la règle comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

b) Les exigences fondamentales d'autonomie et de solidarité:
- les valeurs liées à l'autonomie;
- le sens sur le plan moral du terme «autonomie»;
- l'importance de l'autonomie du point de vue psychique.

c) Le processus d'évaluation morale:
- l'information qui convient à une situation donnée;
- les opinions sur une expérience liée à une situation;
- les avantages et les inconvénients d'une situation;
- les conséquences liées à une situation;
- les conséquences positives et négatives de privilégier une conduite;
- les critères pertinents permettant d'établir l'option à privilégier.

1.2.5 **En cinquième année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des trois concepts suivants:

a) Le référentiel moral:
la norme comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

b) Les exigences fondamentales d'autonomie, de solidarité et de quête de sens:
- la portée du terme «sens» sur le plan moral;
- l'importance de rendre compte de ses actes;
- l'importance de se donner des buts et de former des projets.

c) Le processus d'évaluation morale:
- l'information qui convient à une situation donnée;
- les attitudes possibles au regard d'une situation donnée;
- les avantages et les inconvénients d'une situation;
- les conséquences liées à une situation;
- les conséquences positives et négatives du choix d'une conduite;
- les critères pertinents permettant d'établir l'option à privilégier.

1.2.6 **En sixième année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des quatre concepts suivants:

a) Le référentiel moral:
- la conception de l'être humain: être individuel, être-avec-les-autres et être en quête de sens;
- les droits de la personne comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

b) La **Charte des droits et libertés de la personne**:
les fondements (valeurs et principes).

c) Les exigences de l'autonomie, de la solidarité et de la quête de sens:
- l'importance du besoin de s'interroger sur ses origines et sur sa finalité;
- les valeurs liées à l'exigence de la recherche de sens.

d) Le processus d'évaluation morale:
- l'information qui convient à une situation donnée;
- les attitudes possibles au regard d'une situation donnée;
- les avantages et les inconvénients d'une situation;
- les conséquences liées à une situation;
- les conséquences positives et négatives du choix d'une conduite;
- les critères pertinents permettant d'établir l'option à privilégier.

1.3 Habiletés

L'analyse des objectifs terminaux et de leur poursuite progressive indiquée dans le programme d'études par le point et par le cercle nous amène à retenir quatre habiletés de synthèse aux fins de l'évaluation sommative: identifier, décrire, expliquer et appliquer.

1.3.1 **Reconnaître**

C'est l'habileté qui consiste à trouver des éléments dans une communication donnée.

Toute tâche évaluative devra faire appel à l'un ou à l'autre des comportements observables suivants: nommer des éléments caractéristiques de certains faits, ou de son expérience, rappeler les besoins de l'être humain, énumérer des comportements possibles en rapport avec une situation donnée, dégager des critères moraux en rapport avec une situation donnée, etc.

1.3.2 **Décrire**

C'est l'habileté qui consiste à présenter des renseignements sur un sujet donné ou à résumer des connaissances acquises.

Toute tâche évaluative devra aller dans le sens des comportements observables suivants: résumer, illustrer et présenter dans ses mots des connaissances acquises, exprimer des opinions, faire ressortir des similitudes ou des différences entre des comportements, etc.

1.3.3 **Expliquer**

C'est l'habileté qui consiste à préciser le sens des renseignements reçus.

Toute tâche évaluative devra aller dans le sens des comportements observables suivants: donner des raisons, faire des liens, expliquer le sens, etc.

1.3.4 **Appliquer**

C'est l'habileté qui consiste à réinvestir des savoirs dans des situations nouvelles.

Toute tâche évaluative sera construite au regard d'exemples ou de cas nouveaux pour l'élève; elle devra également aller dans le sens des comportements observables suivants: utiliser des critères, préciser l'option à privilégier en fonction du mieux-être et du mieux-vivre individuels et collectifs, établir des liens entre un référentiel moral et un ensemble de comportements, etc.

2. ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS

2.1 Première année

Contenu / Habiletés	Le référentiel moral (O.T. 3) 20 %	L'exigence fondamentale de solidarité (O.T. 8) 20 %	Le processus d'évaluation morale (O.T. 11) 60 %
Reconnaître 40 %			3) - Les diverses façons de vivre une même réalité - Les émotions et les sentiments suscités par une expérience donnée - Les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude
Décrire 60 %	1) L'interdit comme élément du volet pratique	2) Les manifestations de la solidarité dans le lien de la vie	4) - L'expérience vécue et liée à une situation - Les raisons qui permettent d'établir qu'une conduite est bonne ou mauvaise

2.2 Deuxième année

Contenu / Habiletés	Le référentiel moral (O.T. 3) 10 %	L'exigence fondamentale de solidarité (O.T. 8) 30 %	Le processus d'évaluation morale (O.T. 11) 60 %
Reconnaître 30 %			4) - Les émotions et les sentiments suscités par une expérience donnée - Les critères permettant d'évaluer la situation sur le plan moral
Décrire 50 %	1) L'interdit comme élément du volet pratique	2) Les valeurs liées à la solidarité	5) - L'expérience vécue et liée à une situation donnée - Les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude - L'option privilégiée à l'aide des critères retenus
Expliquer 20 %		3) Le sens du terme «solidarité» sur le plan moral	

2.3 Troisième année

Contenu / Habiletés	Le référentiel moral (O.T. 3) 20 %	L'exigence fondamentale d'autonomie (O.T. 7) 30 %	Le processus d'évaluation morale (O.T. 11) 50 %
Reconnaître 20 %			3) - Les critères permettant d'évaluer la situation sur le plan moral
Décrire 40 %	1) La règle comme élément du volet pratique		4) - L'expérience vécue et liée à une situation donnée - Les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude
Expliquer 40 %		2) - Le sens du terme «autonomie» sur le plan moral - L'importance de l'autonomie du point de vue physique	5) - L'option privilégiée à l'aide des critères retenus

2.4 Quatrième année

Contenu / Habiletés	Le référentiel moral (O.T. 3) 20 %	L'exigence fondamentale d'autonomie (O.T.7) 30 %	Le processus d'évaluation morale (O.T. 11) 50 %
Décrire 50 %	1) - La règle comme élément du volet pratique	2) - Les valeurs liées à l'autonomie	4) - L'information qui convient à une situation donnée - Les opinions sur une expérience liée à une situation donnée - Les avantages et les inconvénients d'une situation - Les conséquences liées à une situation
Expliquer 30 %		3) - Le sens du terme «autonomie» sur le plan moral - L'importance de l'autonomie du point de vue psychique	5) - Les conséquences positives et négatives du choix d'une conduite
Appliquer 20%			6) - Les critères pertinents permettant d'établir l'option à privilégier

2.5 Cinquième année

Contenu / Habiletés	Le référentiel moral (O.T. 3) 10 %	L'exigence de la quête de sens (O.T. 9) 40 %	Le processus d'évaluation morale (O.T. 11) 50 %
Décrire 30 %	1) - La norme comme élément du volet pratique		3) - L'information qui convient à une situation donnée - Les attitudes possibles au regard d'une situation donnée - Les avantages et les inconvénients des comportements soumis à l'étude - Les conséquences liées à une situation
Expliquer 40 %		2) - La portée du terme «sens» sur le plan moral - L'importance du besoin de répondre de ses actes - L'importance du besoin de se donner des buts et de former des projets	4) - Les conséquences positives et négatives du choix d'une conduite
Appliquer 30 %			5) - Les critères pertinents permettant d'établir l'option à privilégier

2.6 Sixième année

Contenu / Habiletés	Le référentiel moral (O.T. 3) 20 %	La Charte des droits et libertés de la personne (O.T. 4) 10 %	L'exigence de la quête de sens (O.T. 9) 30 %	Le processus d'évaluation morale (O.T. 11) 40 %
Décrire 40 %	1) - La conception de l'être humain - Les droits de la personne comme élément du volet pratique	2) - Les fondements de la Charte (les valeurs et les principes)	3) - Les valeurs liées à l'exigence de la recherche de sens	5) - L'information qui convient à une situation donnée - Les attitudes possibles au regard d'une situation donnée - Les conséquences liées à une situation
Expliquer 20 %			4) - L'importance du besoin de s'interroger sur ses origines et sur sa finalité	6) - Les avantages et les inconvénients d'une situation - Les conséquences positives et négatives du choix d'une conduite
Appliquer 40 %				7) - Les critères pertinents permettant d'établir l'option à privilégier

3. PRÉCISION DES DIMENSIONS

3.1 L'importance relative des contenus essentiels et des habiletés a été déterminée après une analyse des objectifs en cause, de la progression des apprentissages et des exigences liées au développement des habiletés.

3.2 Les dimensions rendent compte des connaissances et des habiletés visées par deux pôles de l'enseignement moral: la conceptualisation du phénomène moral et la valorisation des exigences fondamentales. Le pôle de l'objectivation de l'expérience morale sera l'objet d'évaluation sommative au premier cycle du secondaire. Le dernier pôle, celui de la motivation à la décision et à l'action morales ne sera pas évalué sur le plan sommatif puisqu'il est d'ordre affectif.

4. RÈGLES À RESPECTER AU MOMENT DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

4.1 Dans le cadre de l'évaluation sommative des apprentissages en enseignement moral, la mesure devra porter sur les connaissances et les habiletés, c'est-à-dire sur le domaine cognitif.

4.2 Le bilan obtenu par une évaluation sommative renseignera sur le degré de maîtrise d'un objectif terminal.

4.3 Les tâches évaluatives se rapportant aux habiletés d'**ordre intellectuel** comme reconnaître (parfois), décrire et expliquer, seront construites à partir des connaissances apprises. Celles qui sont directement liées aux habiletés d'**ordre pratique** comme reconnaître (parfois) et appliquer seront rédigées de manière à placer l'élève dans des situations nouvelles afin qu'il puisse mettre en pratique les connaissances acquises.

4.4 La pondération des tâches de mesure reflétera l'importance relative accordée aux contenus et aux habiletés.

4.5 Toutes les dimensions, sauf celles qui sont indiquées par un **X**, doivent être objet de mesure.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-2720-06